

## La paix des Alpes

Adolf Ogi est-il vraiment un magicien parce qu'il sort de son chapeau deux tunnels sous les Alpes au lieu d'un seul?

L'idée avait déjà été formulée par plusieurs partis et associations lors de la procédure de consultation organisée à la fin de l'année dernière. Mais cette solution n'est pas aussi favorable aux Romands qu'il y paraît à première vue.

On le sait, c'est donc un tunnel au Gothard qui sera construit et un autre au Lötschberg. Point donc au Simplon, comme le prévoyait le projet original appelé justement Lötschberg - Simplon. Il existe certes un passage entre le Valais et l'Italie, mais il débouche sur une rampe d'accès et plusieurs ouvrages hélicoïdaux, qui interdisent aussi bien la grande vitesse que les convois trop lourds. Les améliorations tant souhaitées de l'axe Paris - Milan ne se feront donc pas entre Brigue et Domodossola. Si le Valais est le canton romand qui a le plus de raisons de se réjouir du choix du Conseil fédéral — ses relations avec Berne seront considérablement améliorées — les autres Etats confédérés francophones se contenteront de retombées indirectes: en investissant au Lötschberg, on assure l'avenir de Brigue et l'utilisation à long terme de la ligne et du tunnel du Simplon, concurrencés au sud par le Mont-Cenis. Le Conseil fédéral a d'ailleurs promis, pour s'assurer le soutien romand, que la ligne du Simplon serait améliorée, de même que la liaison entre Genève et Nantua, porte ouverte sur le réseau français à grande vitesse (voir DP 923). L'attention est louable, mais nous avons l'impression de nous faire servir deux fois les mêmes plats: des travaux sur les rails valaisans nous sont promis depuis longtemps et ils faisaient déjà partie de Rail 2000. Leur réalisation est d'ailleurs maintenant plus liée à la construction de la N9 entre Sion et Sierre qu'au percement d'un tunnel au Lötschberg. Quant à la bretelle Genève - Nantua, ce dossier a été préparé sur une base volontaire par un bureau d'ingénieurs, puis repris et présenté par le Conseil d'Etat genevois. Sa réalisation s'envisageait

d'ailleurs avec des fonds privés. Plutôt qu'un magicien, Adolf Ogi apparaît comme un habile vendeur.

Les Romands ne devront donc pas oublier que les aménagements prévus sur leur territoire — comme d'ailleurs ceux programmés en Suisse orientale — l'ont été pour équilibrer un peu les grands travaux sur la carte. Leur position au moment du vote au parlement, puis lors d'une éventuelle consultation populaire, dépendra finalement des précisions que contiendra le message annoncé pour cet automne: l'ampleur des améliorations de la ligne du Simplon et de l'engagement de la Confédération en faveur de la liaison, par Genève, avec les TGV français devra être examinée attentivement de ce côté-ci de la Sarine. Une réflexion et des projets concrets concernant la ligne du pied du Jura, autre axe Nord - Sud dont l'importance va croissant dans l'Europe ferroviaire en construction, seraient également des mesures dont les Romands tireraient profit et qui pourraient figurer au catalogue des intentions fédérales.

Le choix qui nous a été présenté la semaine dernière reflète le soin apporté pour éviter un conflit avec les Romands et la Suisse orientale. Il montre également le souci de ne pas s'attirer de critiques de Bruxelles: les nouveaux trous auront le gabarit du tunnel sous la Manche; des camions de 4 m 20 pourront y circuler, chargés sur des wagons. Or on sait que pour des raisons de capacité et de rentabilité, c'est le système des conteneurs que la Suisse défend à juste titre et que ses partenaires de la CE semblent prêts à accepter. Une «chaussée roulante» serait utile comme solution transitoire, en attendant que les gares d'échange soient construites dans les lieux de chargement les plus importants, en Allemagne et en Italie en premier lieu, dans les autres pays communautaires par la suite. En 2010, nos tunnels flambant neufs risquent donc de correspondre au standard dont on aurait besoin maintenant, mais dont on espère bien qu'il sera alors démodé.

# Qui est le patron des fonctionnaires ?

(jd) A première vue, l'enjeu de la votation cantonale du 4 juin prochain est clair. D'un côté les syndicats de la fonction publique et la gauche défendent avec vigueur le statu quo, à savoir la possibilité de négocier directement avec le Conseil d'Etat une partie importante des conditions de travail des fonctionnaires. De l'autre les partis bourgeois et les organisations patronales qui désirent voir intervenir dans ce débat le Grand Conseil et, le cas échéant, le peuple. Une confrontation gauche-droite?

L'affaire n'est pas si simple. Car derrière les principes se profilent des intérêts bien précis. Déclencheur de la polémique, une initiative de la Fédération des syndicats patronaux qui demande que les conditions générales de travail de la fonction publique soient fixées par la loi (DP 852). Il faut préciser qu'à Genève, c'est le Conseil d'Etat qui détermine largement le statut des fonctionnaires, par

voie réglementaire; notamment les vacances, la durée du travail, l'âge de la retraite. Le gouvernement s'oppose à l'initiative au nom de sa fonction patronale, rejoignant ainsi les syndicats de fonctionnaires qui défendent l'autonomie des négociations. Le Grand Conseil imagine alors un contre-projet: gouvernement et syndicats fixent d'un commun accord les conditions de travail qui ne sont pas régies par la loi; cet accord, ou à défaut la décision unilatérale de l'exécutif, est soumis au Grand Conseil qui se prononce globalement sous forme d'un projet de loi.

Le Conseil d'Etat n'adhère pas à cette solution; par contre, les organisations patronales, satisfaites, retirent leur initiative. Le Parti radical, bien implanté dans la fonction publique, et conscient de l'échéance électorale de l'automne, quitte la coalition bourgeoise et s'oppose au contre-projet. Les écologistes

par contre, indécis lors du débat parlementaire, lui donnent leur appui au nom du respect des droits populaires. Au grand dam des syndicats de fonctionnaires, qui parlent d'une attaque sans précédent contre la fonction publique et de mise en danger des conditions de travail et des prestations aux usagers.

La solution imaginée par la majorité du Grand Conseil n'est pas idéale. A notre avis, les éléments principaux du statut de la fonction publique devraient figurer dans la loi et donc faire l'objet d'un débat politique. Pour le surplus — modalités d'application et éléments secondaires — il y aurait place pour un accord direct entre les syndicats et l'exécutif. Ayant refusé d'entrer en matière sur cette pratique par ailleurs généralisée dans les communes et les autres cantons, les syndicats et la gauche se voient aujourd'hui confrontés à un projet plus restrictif encore, puisque l'ensemble de l'accord sera soumis au parlement et éventuellement au peuple. Avec la tâche difficile de convaincre les citoyennes et les citoyens que ce débat n'est pas le leur et que les droits des travailleurs de la fonction publique n'ont pas à être «à la merci de tous les mouvements d'humeur politiques». ■

## CONSUMMATION DE STUPÉFIANTS

# La course au joint

(pi) Les *Statistiques suisses des stupéfiants 88* publiées par le Ministère public de la Confédération peuvent être lues entre les chiffres. Intéressant, sur la base du document officiel, de refaire quelques opérations mathématiques.

Alors que les drogues dures frappent chaque année plus de personnes, dont la moitié sont âgées de moins de 27 ans, certains cantons continuent à faire la chasse au fumeur de joints. Le canton de Vaud, si l'on en croit les chiffres, semble particulièrement s'intéresser à cette catégorie de consommateurs. C'est en effet lui qui détient le record des dénonciations pour consommation de haschisch. Malgré — ou à cause — de cela, il partage également celui des plus petites prises: en moyenne, 10.36 grammes par dénonciation; Neuchâtel (8.72 grammes) et le Jura (10.25 grammes) arrivent en dessous. Par contre Zurich (156.65 grammes par prise en moyenne), Berne (194.88 grammes),

Bâle-Ville (347.05 grammes) ou Genève (307.33 grammes) semblent concentrer leurs efforts sur les grosses prises et laisser courir le menu fretin. D'autres chiffres confirment cette première impression: le canton de Vaud arrive également en tête des dénonciations pour consommation de «H» par rapport au nombre d'habitants, mais se situe dans la bonne moyenne, sans plus, en ce qui concerne les trafiquants, qu'il s'agisse de drogues douces ou dures.

A l'heure où certains envisagent sérieusement la décriminalisation des drogues douces, il faut s'interroger sur les opérations de la police vaudoise, qui s'est rendue célèbre dans les festivals de Nyon, Montreux et Leysin pour ses amendes infligées par des agents de la Sûreté arborant des T-shirts «I love cannabis». Cette chasse au fumeur de joints est d'autant plus discutabile qu'elle fait des victimes dans un milieu socio-culturel bien précis: les jeunes en quête d'un peu

d'évasion et dont l'immense majorité, n'en déplaît aux idées reçues, ne viendra jamais grossir les statistiques des morts par overdose. Pour cette catégorie de personnes par contre, une condamnation pour consommation de haschisch peut avoir des conséquences dramatiques, surtout si le «délinquant» est déjà un peu perdu en raison de son entrée dans la vie active ou des conflits avec sa famille; en bref, ces raffles sont souvent le meilleur moyen de favoriser une marginalisation, provoquée par le passage dans le système police — répression — récidive.

En gonflant certains chiffres dans les statistiques, la police vaudoise tente de masquer d'autres réalités: s'il est facile de coller un fumeur dans un festival ou aux Pyramides, elle est totalement impuissante contre ceux qui «sniffent» de la cocaïne dans leur salon en belle compagnie; si elle parvient à arrêter son lot annuel de jeunes marginaux, elle ne sait que faire pour démanteler les réseaux et autres «connections». ■

# La climatisation en question

(*rééd*) Le Grand Conseil genevois est saisi d'un projet de révision de la loi sur les constructions portant sur la climatisation. C'est la manière qu'a choisi le Conseil d'Etat d'adapter la législation cantonale aux nouvelles dispositions constitutionnelles sur l'énergie adoptées en votation populaire: lentement et au coup par coup.

Ci-dessous, le point de vue de G. Krebs, chef du service du chauffage de la ville de Genève, un orfèvre en matière d'économie d'énergie, qui, avec peu de moyens, a obtenu des résultats substantiels dans les immeubles municipaux.

Peut-on interdire l'Alka-Seltzer après une gueule de bois? Transformons cette question et remplaçons Alka-Seltzer par climatisation et gueule de bois par dégradation de l'environnement puisque tel est le débat au sujet du projet de loi proposé au Grand Conseil.

Sous notre climat, la climatisation n'est pas nécessaire, une architecture et un urbanisme intelligents, ainsi qu'une réflexion sur le choix d'équipements ménagers et bureautiques moins dispendieux en énergie devraient nous en préserver. Pour des cas particuliers, une tolérance doit être admise.

Comme l'Alka-Seltzer, la climatisation a des effets secondaires nuisibles.

Les groupes frigorifiques ainsi que les pompes à chaleur dégagent des CFC, gaz connus pour leurs effets dévastateurs sur la couche protectrice d'ozone en haute atmosphère. Ces installations contribuent également à l'augmentation continue de la consommation d'électricité.

Localement, la climatisation est une source de nuisance sonore. Elle a également un effet sur l'ionisation de l'air. Le «confort» des locaux climatisés est sérieusement mis en question. Qui d'entre nous n'a entendu des plaintes de personnes «obligées» de travailler dans des locaux climatisés?

La notion de concept énergétique dans l'étude d'un bâtiment est une bonne chose, de même que l'idée de récupérer de la chaleur, mais le vrai problème est ailleurs. Avant de récupérer de la chaleur, il convient de savoir pourquoi on en perd! Si l'on examine attentivement tous les appareils dégageant de la chaleur (frigo, photocopieuse, ordinateur, électronique de loisir, etc), on remarque que ce dégagement de chaleur provient, pour une large part, d'une mauvaise

conception des appareils et installations.

Citons par exemple l'installation de mini-bars, de qualité médiocre, posés après coup dans les chambres d'un hôtel; le dégagement de chaleur du frigo a rendu nécessaire la climatisation. On peut noter, au sujet des hôtels, que si les touristes se font rares, c'est que peut-être le bruit et la pollution de la ville y sont pour quelque chose!

La profondeur des locaux administratifs réalisés ces dernières années rend indispensable un éclairage permanent, la climatisation devient alors nécessaire. Mais au fait, pourquoi des locaux si profonds? Serait-ce pour rentabiliser un terrain renchéri par la spéculation?

La densification des constructions dans les zones de bruit (routes, aéroport, voies ferrées, industries) est également un facteur pouvant rendre nécessaire la climatisation. Une réflexion au niveau de l'urbanisme est encore à faire.

Autre problème préoccupant, avec la dégradation constante de la qualité de l'air, il devient difficile de trouver de l'air «propre».

Le souci des professionnels de la branche face à ce projet de loi est compréhensible, mais il convient de relever qu'actuellement le manque de personnel qualifié est flagrant. Une forte hausse conjoncturelle des prix est constatée cette année. Il est extrêmement difficile d'obtenir des entreprises surchargées la finition correcte des travaux. Une détente sur ce marché serait même souhaitable, elle permettrait la recherche et la réflexion.

Prise comme une mesure isolée, l'interdiction totale de la climatisation est excessive. Intégrée dans un cadre législatif plus large et soumise à une autorisation exceptionnelle, accordée de cas en cas,

ce serait une solution acceptable.

La décision finale est politique. On ne peut en effet faire confiance aux technocrates, les limites de leurs compétences sont connues. La qualité dégradée de notre eau et de notre environnement est là pour le prouver.

Plutôt que d'agir sur la cause des maux dont notre société souffre, les ingénieurs s'attaquent aux effets. Ce n'est pas par une fuite en avant technologique et économique que les problèmes de l'énergie et de l'environnement seront résolus.

En conclusion, sous nos climats tempérés, la climatisation généralisée n'est pas le signe d'un progrès mais l'aveu d'un échec de société.

G. Krebs

APPEL DE GENÈVE

## L'avenir de la «Gazette»

(*jd*) «La Gazette de l'APAG doit-elle subsister?» C'est la question que pose Ivo Rens, éditeur responsable de l'organe trimestriel de l'Association pour l'Appel de Genève, dans le dernier numéro de cette publication.

Edité depuis un peu plus d'un an pour appuyer la souscription publique en faveur d'une expertise indépendante sur la sécurité de la centrale de Creys-Malville, le périodique a atteint ses objectifs: grâce aux dons reçus — près de 75'000 francs — l'expertise a pu être réalisée et l'opinion publique et les autorités helvétiques ont été sensibilisées aux dangers des surgénérateurs.

Est-ce à dire que la Gazette est devenue superflue? Nous ne le pensons pas. Super Phénix a redémarré et fonctionne maintenant à pleine puissance. Le programme électronucléaire se poursuit et la filière de la surgénération est loin d'être abandonnée. Et parmi toutes les publications opposées à l'énergie nucléaire, la Gazette de l'APAG, publication critique de haut niveau, aborde le problème nucléaire tant sous l'angle des sciences naturelles que des sciences humaines.

Pour continuer le combat, la Gazette doit trouver des abonnés: Gazette de l'APAG, case postale 89, 1212 Grand-Lancy 1; abonnement annuel 20 francs. ■

# Les banques haussent le taux

(ag) Plutôt que de faire de longs développements, on rappellera les données de base. A partir du schéma classique et universel (l'épargne finance le crédit, et notamment les prêts hypothécaires), se dégagent des spécificités suisses; elles constituent souvent des records du monde.

## Données de base

1. **Le sol** – La Suisse est le pays au monde où le sol est le plus cher. Il ne s'agit pas de savoir si, au centre de Tokyo, le mètre carré est plus cher qu'à la Paradeplatz à Zürich, mais de calculer la moyenne sur le territoire national. Or la décentralisation suisse, la périurbanisation autour de chaque centre, les prix élevés de la production viticole et agricole, l'expansion du tourisme ont créé un réseau serré où se répercutent les hausses par ondes concentriques.

2. **L'endettement** – La Suisse est très lourdement endettée. Encore un record. Il s'agit d'un endettement hypothécaire; il est donc fonction de la valeur du sol. Il est évalué à 330 milliards, soit quelque 50'000 francs par habitant.

3. **L'épargne** – Elle est exceptionnellement forte. Grande capacité d'autofinancement des entreprises, comptes publics excédentaires, épargne obligatoire — celle du second pilier — gigantesque et, malgré toutes ces ponctions, vigoureuse épargne individuelle, celle des ménages. La capacité d'épargne, malgré les sommes considérables exigées par les prêts hypothécaires, excède la demande intérieure. La Suisse exporte ses excédents d'épargne.

4. **Place financière** – Cette accumulation d'épargne a accéléré le développement du secteur bancaire. Alors que la Suisse représente le 1% du produit intérieur brut (PIB) des pays de l'OCDE, la part de la place financière suisse est le 10% de l'activité financière internationale.

Il en résulte une contradiction. D'une part, la liaison de la Suisse avec le marché financier international est étroite, d'autre part les grandes banques commerciales doivent conserver une assise nationale suffisante: elles la trouvent dans le marché hypothécaire. Le sol n'est pas extensible, mais le prix du sol est multipliable. L'endettement hypo-

thécaire excessif est une des conséquences du surdimensionnement du secteur bancaire: la face nationale des affaires internationales.

## Mise en équation

Puisque l'épargne est excédentaire par rapport aux besoins nationaux, pourquoi ne peut-elle pas assurer de manière stable le financement hypothécaire?

Trois modalités d'apport doivent être prises en considération: le dépôt d'épargne, la souscription d'obligations de moyenne ou longue durée, le prélèvement obligatoire (second pilier ou contrat d'assurance). Elles correspondent à trois intervenants.

1. **Les banques à vocation commerciale** – Elles sont fort actives pour des raisons de diversification et d'assise, comme on vient de le voir, sur le marché hypothécaire. Elles travaillent essentiellement avec les dépôts d'épargne, dont le coût peut être fluctuant en raison de la conjoncture nationale ou internationale.

2. **Les banques spécialisées dans le prêt hypothécaire** – Elles sollicitent l'épargne, mais recourent largement aussi au marché des obligations, en émettant des emprunts sans cesse renouvelés.

3. **Les assurances et les caisses de pension** – Elles sont les bénéficiaires, par les vertus de la loi ou d'un contrat privé, de rentrés garanties.

Le prêt hypothécaire est par nature un prêt de longue durée qui s'amortit lentement. Mais il est financé pour l'essentiel, entre 80 et 90% par du court terme (dépôt d'épargne).

La bonne mise en équation serait donc de financer le long terme par le long terme.

## Une offre diversifiée et contractuelle

Le marché hypothécaire est soumis à des accords cartellaires de fait. Lorsque

les liquidités abondantes permettraient un net abaissement des taux, les grandes banques s'y refusent pour ne pas écraser les banques régionales, financées par recours au marché des obligations. Naturellement, ces égards sont à leur grand profit. Quand l'argent se fait plus rare, les taux sont relevés et les banques régionales, qui grâce à leurs emprunts de longue durée ont alors un financement meilleur marché, suivent la hausse à leur tour, allègrement, pour leur grand profit. A chacun son tour.

Il faut sur ce marché non seulement activer la concurrence, mais exiger des offres diversifiées en fonction de la nature de l'épargne acquise.

Deux directions à suivre.

● Les banques qui se financent par l'emprunt devraient offrir des prêts quasi stables, c'est-à-dire fixés en fonction du taux moyen de leurs emprunts obligatoires, plus leur marge. Ce taux serait peut-être un peu plus cher que celui des banques qui travaillent avec l'épargne, mais la stabilité permettrait d'éviter des hausses de loyers brutales et imprévisibles. La diversification pourrait offrir par exemple des seconds rangs à taux fluctuants et des premiers rangs à taux stabilisés.

● Les caisses de pension sont à même elles aussi d'offrir des prêts à taux stabilisés en fonction du taux technique actuariel qui doit être atteint pour que leurs prestations soient assurées.

Certes les salariés, intéressés à la meilleure gestion possible de leur prévoyance professionnelle, n'ont aucune raison de garantir à n'importe qui des conditions de prêts stables. Des accords, de véritables contrats, devraient être passés soit avec des coopératives d'habitation, soit avec des sociétés qui se mettent hors du circuit spéculatif.

Les syndicats tentent de donner un sens plein à la gestion du second pilier. Voir la création en Suisse romande de l'AR-PIP (Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance). L'Association suisse des locataires s'efforce de décartelliser les conditions du marché hypothécaire. Les banques de prêts hypothécaires sont souvent des institutions de droit public où les délégués de l'Etat peuvent se faire entendre.

Une vaste coordination des efforts est possible, elle serait fructueuse. Un champ d'action est ouvert. ■

# Conseil fédéral peu transparent

(*réd*) Nous contestons, dans DP 949, les restrictions apportées à la consultation du registre foncier. Et voilà que le Conseil fédéral propose d'en limiter encore l'accès. Philippe Biéler, secrétaire romand de l'Association suisse des locataires, nous explique les enjeux de cette affaire.

De l'avis général, l'un des moyens de lutter contre la spéculation consiste à améliorer la transparence du marché immobilier. La publicité du registre foncier est en principe garantie par l'art. 970 du Code civil suisse (CCS).

Malheureusement, le Tribunal fédéral est depuis plusieurs années très restrictif dans ce domaine. Il a limité l'accès des particuliers au registre foncier et interdit la publication du prix des transactions (et, dans certaines limites, des noms de l'acheteur et du vendeur) aux cantons qui la pratiquaient jusque-là.

Cet objet est à l'ordre du jour du parlement. En effet, le Conseil fédéral a glissé dans le message relatif à la révision du droit foncier rural (d'ailleurs après la fin de la procédure de consultation!) une proposition de modification de l'art. 970 CCS, dont la teneur serait la suivante:

<sup>1</sup> *Quiconque justifie d'un intérêt peut consulter le registre foncier dans la mesure que justifie cet intérêt ou s'en faire délivrer un extrait.*

<sup>2</sup> *Les cantons peuvent ordonner la publication des transferts de propriété opérés au registre foncier. La publication de la cause du transfert et de son prix n'est pas autorisée.*

L'alinéa 1 reprend pratiquement le contenu de l'actuel alinéa 2, sans en étendre aucunement la portée. Quant à l'actuel alinéa 1 qui établit le principe de la publicité du registre foncier, il est purement et simplement biffé. Si l'on peut admettre, comme l'affirme le Conseil fédéral, qu'il existe une certaine contradiction entre les deux alinéas actuels, c'est bien plutôt le deuxième qui devrait être supprimé, lequel a permis au Tribunal fédéral sa jurisprudence restrictive. D'autre part, selon l'alinéa 2 du projet, les cantons peuvent publier les transactions immobilières, mais ils n'en ont pas l'obligation. Surtout il leur est interdit d'en mentionner le prix. Autant dire que la publication dans ces conditions ne servira à rien.

Ces propositions, si elles devaient être acceptées, porteraient un coup fatal aux efforts de tous ceux qui cherchent à assurer une meilleure transparence du marché immobilier. De surcroît, elles seraient en contradiction parfaite avec les promesses faites, entre autres, par le Conseil fédéral juste avant la votation sur l'initiative Ville-Campagne, lorsqu'il nous promettait de mettre en œuvre des mesures adéquates et modérées pour lutter contre la spéculation.

Une fois n'est pas coutume, les professionnels de l'immobilier semblent partager sur cet objet l'opinion des associations de locataires. A Genève en tout cas, les présidents des trois associations de régisseurs et de locataires ont adressé une lettre commune au Conseil d'Etat, lui demandant d'intervenir auprès des autorités fédérales pour qu'elles revoient le projet de nouvel article 970 CCS.

A Genève toujours, le Grand Conseil prendra prochainement position sur une résolution concernant la publicité des transactions immobilières et l'accès au registre foncier. Elle propose de demander à l'Assemblée fédérale de modifier l'art. 970 CCS comme suit:

<sup>1</sup> *Le registre foncier est public.*

<sup>2</sup> *Les cantons publient les transactions immobilières avec mention des parties, de la cause et du prix.*

<sup>3</sup> *Nul ne peut se prévaloir de ce qu'il n'a pas connu une inscription portée au registre foncier.*

La commission du Conseil des Etats chargée d'étudier la révision du droit foncier rural abordera cette question dans la seconde moitié du mois d'août. L'Association suisse des locataires s'est adressée directement à plusieurs de ses membres. Espérons que d'autres interventions viendront soutenir d'ici août cette action en faveur d'une meilleure transparence du marché immobilier.

Philippe Biéler

(*cfp*) Quand spéculé-t-on? Pas aisé de répondre, en prenant connaissance des faits qui se sont déroulés dans un vieil immeuble de dix appartements dans un quartier populaire bernois. Plusieurs journaux de gauche, dont la *Berner Tagwacht* en ont parlé.

Une propriétaire vieillissante désire vendre son immeuble. Les locataires, dont les loyers sont très modérés, envisagent d'acheter l'immeuble avec l'aide de «Wogeno», une coopérative favorisant l'autogestion par les colocataires. Ceux-ci savent qu'ils devront payer des loyers plus élevés et sont prêts à accepter une hausse de 70%. Après une première offre d'achat au prix de 1,1 million, une deuxième offre est faite à 1,3 million. Mais les pourparlers n'aboutissent pas car des acheteurs obtiennent la propriété pour deux millions de francs. Comme

## Spéculation alternative

ils font valoir leur désir d'occuper eux-mêmes les logements, ils notifient aux locataires la résiliation du bail tout en leur donnant un long délai de neuf mois. Ils relèvent devant l'office de conciliation qu'ils perdent chaque mois 3500 francs.

Ce qui est intéressant, c'est que les acheteurs ne sont pas d'«affreux spéculateurs», mais notamment trois médecins et un travailleur social, en rapport avec les milieux «alternatifs» et désirant continuer à vivre à proximité les uns des autres. Leur immeuble sera transformé en logements gérés selon le système de la propriété par appartement, donc également «autogéré», si on se fonde sur la loi. Seule la manière de pratiquer cette cogérance est différente de celle de Wogeno: cette coopérative (case postale 2556, 3001 Berne) achète des immeubles et les loue à des communautés de locataires.

# Le monopole de la bêtise

Je crains malheureusement que DP n'ait raison, lorsqu'il écrit que l'initiative «Suisse sans armée» ne débouchera vraisemblablement pas sur un large débat, sur une remise en cause de la place de l'armée dans notre société, sur les dépenses militaires, etc — mais sur des «professions de foi fondamentalistes» sans grand intérêt. Je dirais que la *sottise* y est pour quelque chose... soit l'affiche qu'on a pu contempler sur nos murs: un garçon, «vêtu» d'une mitraillette et d'une ceinture porte-cartouchières, avec la légende... quelque chose comme: «Si elle passe, je l'enlève!» Je me suis demandé un instant si ce n'était pas là une affiche-provocation des *adversaires* de l'initiative. Mais non! Ils ne sont ni assez perfides, ni assez intelligents — ce sont les nôtres qui sont des crétins.

Faut-il se consoler en se disant qu'ils n'ont pas le monopole de la bêtise, bien loin de là? A la Bibliothèque municipale, qui se trouve à côté de chez moi, je feuillette un bulletin de l'Action nationale ou d'un mouvement semblable: caricature représentant un Suisse «ar-

mailli» en train de manger de la fondue, et un Noir occupé à ... pisser dedans — avec la légende: «Tu as dit oui à l'immigration, alors déguste!»

Ceci m'amène à présenter des excuses à M. Jean-Marc Berthoud, secrétaire de l'Association vaudoise de Parents chrétiens, qui se trouvait pris à partie dans un article de *Réforme* que je citais: «Je dois confesser, répond M. Berthoud, ne jamais avoir tenu les propos dont m'affuble le journaliste de *Réforme*. (...) Loin de refléter une interprétation intégriste de l'histoire révolutionnaire, j'ai cherché à donner de la tradition révolutionnaire moderne une interprétation spécifiquement réformée... (...) C'est pour nous un sujet d'étonnement que les déformations d'une certaine *Réforme* soient mieux entendues dans notre canton que les travaux que nous publions régulièrement sur la famille et sur l'école depuis 1979.» (DP 945).

Fort bien. Un pasteur genevois de mes amis m'ayant passé un numéro de *Résister et Construire* — «Bulletin d'information de combat et de reconstruction chrétienne» — mai 1988, je crois bien

faire en recopiant deux passages de l'Editorial dû à la plume de M. Berthoud:

1. «La campagne de propagande lancée par le Département dans les écoles pour informer les jeunes des dangers du SIDA a connu trois étapes: (a) des consignes adressées aux enseignants; (b) une exposition destinée aux apprentis et aux gymnasiens; (c) une brochure distribuée à tous les adolescents fréquentant les écoles de l'Etat. L'ensemble de ces mesures constitue un acte d'incitation de la jeunesse à la débauche par l'Etat lui-même. Si les lois réprimant ce genre de délits connaissaient un minimum d'application par nos tribunaux, bon nombre des responsables de notre enseignement se trouveraient devant les tribunaux.»

Comme les apparences peuvent tromper! Jamais je n'aurais cru que M. Cevey incitait à la débauche... Par ailleurs, j'ai été content de lire la suite: «Mais il est certain que nos magistrats et pédagogues pour la plupart ne cherchent aucunement à corrompre sexuellement la jeunesse de notre canton.»

2. «La seule réponse militaire raisonnable à l'isolationnisme américain qui se prépare serait d'armer les divisions allemandes de l'OTAN d'ogives nucléaires stratégiques à neutrons...»

Là encore, que la «reconstruction chrétienne» passe par les bombes à neutrons a de quoi surprendre! Mais comme disait Victor Hugo: «Ces choses-là sont rudes/ Il faut pour les comprendre avoir fait ses études.» ■

CINÉMA: «DER WILDE MANN»

## Un cauchemar helvétique

Quelque part dans le Seeland, un automobiliste s'arrête dans une auberge pour y passer la nuit. Représentant, il cherche aussi à y placer sa marchandise: distributeurs de préservatifs et articles de sex shop. Tel est le point de départ de *Wilde Mann*, un film de Mathias Zschokke présenté à Soleure.

Une auberge de campagne avec sa salle à boire, une serveuse peu farouche, une répétition de la fanfare locale; la méfiance des indigènes à l'égard de cet étranger (il est allemand); la commercialisation du sexe et le sida: rien de plus reconnaissable (et par conséquent de plus rassurant) que ces données. Mais dans les ruelles du village on voit passer une somptueuse limousine conduite par un garçonnet. Ou un enfant fuyant un adulte (son père?) qui le poursuit en brandissant sa faux. Mais le pro-

priétaire du cinéma adjacent tourne lui-même, dans sa grange, les films qu'il présente (ce soir-là, devant un unique spectateur, *Les Forces de l'ombre*). Mais les projets humains tournent court. La petite actrice ne partira pas pour l'Allemagne avec son compatriote. La serveuse ne partagera pas le lit du voyageur. Et celui-ci tente en vain de séduire le jeune projectionniste. C'est la vie quotidienne mais pleine de violence, d'étrangeté et de frustration. Tout l'art du cinéaste est de jouer constamment sur la fragmentation du fil narratif (brèves séquences dramatiques qui ne donnent rien), le décalage ou l'inadéquation (par exemple des propos aux situations) et de la juxtaposition: de l'attendu et de l'impensable, du vraisemblable paysan et du non sens, d'un comique très fort et du malaise. A cet égard, la coexistence

de l'auberge, de la salle de projection et du studio campagnard est un bon emblème — comme une mise en abîme — de ce film qui refuse les catégories logiques et les genres traditionnels. Et tout comme le récit du quotidien est traversé d'amorces narratives qui ne donnent rien, le silence nocturne va être déchiré de bruits déplacés (on égorge des porcs) et intolérables. Le jour venu, au terme de cette nuit harassante, le voyageur s'effondre: malaise? décès? Comme le dit la jeune actrice, «ici, il ne se passe jamais rien».

Dans son générique, le cinéaste remercie les habitants de Lugnorre, Môtiers et Anet de leur collaboration. On voudrait connaître la réaction de ces figurants devant le film qu'ils ont aidé à faire et

## Les limites de la liberté

Le 7 mai 1989 marque la fin d'une expérience journalistique unique au Tessin et en Suisse, qui aura réussi à éveiller les consciences, à déranger le train-train de la vie quotidienne de la Suisse italienne. Le conseil d'administration de la société éditrice du *Quotidiano* a dû reconnaître l'évidence: le déficit (5,6 millions de francs) dépassait largement le capital social (1,6 million). Toutes les actions entreprises pour sauver la situation, notamment en augmentant le capital social, et éviter ainsi la situation (juridiquement inévitable) de faillite, n'ont pas abouti. Et pourtant ce journal a bénéficié d'un soutien sans précédent: 8000 abonnés et 2 millions de francs recueillis en l'espace de quelques jours, en novembre 1988. Le *Quotidiano* meurt, écrasé par ses dettes, dues à la défiance de la classe politique et à l'indifférence des milieux économiques. Ce journal, qui n'a vécu que 18 mois, avait dû affronter le boycott des imprimeries et des ressources publicitaires, il avait réussi à se faire imprimer en Italie, et il avait dû créer sa propre agence d'annonces. Mais sa courte vie aura démontré au moins deux choses.

Premièrement, son existence a montré qu'il est possible aujourd'hui, dans l'espace de quelques feuilles de papier, de provoquer un débat (qui semblait mort et enseveli au Tessin) en dehors des espaces habituels de la classe politique et au-delà du milieu restreint des intel-

qui ouvre, dans le train-train de la vie rustique, l'espace d'un cauchemar.

Matthias Zschokke est reconnu comme l'un des plus doués des jeunes écrivains alémaniques — il faut lire *Max* qui vient de paraître en traduction française dans la collection CH. Mais le cinéaste le vaut bien. Dans la production suisse récente, je ne vois guère de films qui témoignent d'un aussi remarquable pouvoir d'invention. Et d'une liberté aussi délectable dans ce projet commun à nombre de nos cinéastes: filmer la réalité helvétique.

Jean-Luc Seylaz

lectuels. Dès sa parution, ce journal a été adopté comme un espoir par des gens de toute tendance; cassant les clivages traditionnels, il a fait prendre conscience de cette situation tessinoise, si riche et si pauvre à la fois. Le *Quotidiano* a provoqué la sympathie, avec ses enquêtes dans l'arrière-boutique de l'inculture bancaire déferlant sur Lugano, avec ses commentaires sur l'évolution de la vie religieuse, avec ses articles sur des réalités «dures» comme la spéculation immobilière et les jeux d'influence entre partis politiques. Mais, par conséquent, il a également suscité l'antipathie de ceux, et ce ne sont pas les moins puissants, dont les jeux plus ou moins cachés ont été dévoilés. Le *Quotidiano* a montré, en même temps que l'émergence d'un Tessin critique et novateur, un vide culturel que l'apparente opulence de ses villes n'arrive pas ou plus à cacher.

En second lieu, cette expérience nous a appris que la liberté de la presse est loin d'être réalisée en Suisse. Le *Quotidiano* meurt également parce qu'il dérangeait, parce qu'il était devenu difficile d'éluder ses analyses et ses questions.

A quand une législation qui garantisse une presse libre, indépendamment des contraintes publicitaires et des boycotts des groupes les plus puissants?

G.P. Torricelli

LA «BERNER TAGWACHT»

## Un journal étonnant

(cfp) Pendant des années, le quotidien de la gauche bernoise, la *Berner Tagwacht*, n'a survécu que grâce aux subventions de l'imprimerie qui l'éditionnait, qui épongeait environ 300'000 francs par année. La concurrence dans le monde des arts graphiques ne permettait plus cette largesse et la *Tagwacht* était condamnée à mort. La rédaction et des amis ont refusé ce destin pour un journal qui paraît depuis plus de 96 ans. Ils ont obtenu les droits d'édition, constitué une société anonyme dans laquelle la rédaction et toute l'équipe du journal sont majoritaires et ont conclu un contrat de coopération avec le quotidien de gauche *Basler AZ*. Un peu plus d'une année a passé et les résultats du premier exercice du seul quotidien autogéré de

Suisse sont connus. Ils ont été publiés à fin avril et ils sont étonnants: les comptes sont équilibrés; le chiffre d'affaire budgété n'a pas été entièrement réalisé car les publicitaires n'ont pas considéré le journal comme suffisamment porteur. En revanche, le nombre des abonnés a augmenté, pour la première fois depuis dix ans. Ce sont par exemple un tiers des 1000 abonnés à l'essai (20 francs pour 3 mois) qui ont souscrit un abonnement ordinaire à la fin de l'essai. Le journal tire maintenant à plus de 10'000 exemplaires.

Tout n'est toutefois pas positif dans l'expérience. La collaboration avec Bâle a des inconvénients du fait de la distance qui sépare la rédaction du lieu d'impression. Il en résulte des coquilles et autres imperfections dans l'édition distribuée. Au point de vue social, les salaires payés sont dans la limite inférieure des salaires de la profession, mais des premières améliorations ont pu être accordées et une demi-place de travail a pu être créée.

En définitive, à l'issue du premier exercice autogéré, l'équipe de la *Berner Tagwacht* poursuit son activité et envisage déjà des nouveautés qui seront annoncées à la fin de ce mois.

Impossible de comparer ce journal à des modèles étrangers comme *Libération*, à ses débuts, ou *TAZ*, en Allemagne. Mais cette expérience unique montre que la détermination de quelques-uns a permis le maintien d'un quotidien d'opinion à Berne. ■

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy, François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Philippe Biéler, Jean-Louis

Cornuz, René Longet, Jean-Luc Seylaz,

Georges Krebs

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette: Lilliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

# Lentes évolutions

Ces vingt dernières années, la politique de la science a vécu au régime de la douche écossaise. Un premier temps — les années soixante — fut marqué par l'euphorie du progrès humain et technologique confondus, et la prospérité de l'après-guerre communiait dans le culte de la connaissance, voie royale vers une humanité prospère et pacifique. Le combat politique n'était pas d'orienter la science, mais d'en assurer l'accès à tous. L'échec de l'article constitutionnel sur l'enseignement (1973) marqua, avec les premiers signes de récession, la fin de cette période optimiste.

Dans un deuxième mouvement, qui dura en gros de 1975 à 1985, science et recherche entrent dans la zone des turbulences. C'est la période des coupes sombres, où pour la majorité politique, la science apparaît comme un luxe, une dépense et non un investissement. En 1983 encore, le Conseil des Etats était très fier d'avoir imposé au Fonds national un abattement de 15% sur son programme quadriennal. Assez rapidement toutefois les milieux économiques allaient changer de perspective.

Et c'est la phase actuelle: les crédits passent désormais sans problème, les milieux de l'économie sont prêts à tout pour que la Suisse rattrape le retard qu'ils ont eux-mêmes occasionné. Les crédits se succèdent: 200 millions pour l'informatique, programmes internationaux, etc.

## Faire mieux que les Japonais

Une fois le vieux débat entre libéraux (pas question que l'Etat finance la technologie) et technocrates (alliance Etat-industrie) tranché au profit de ces derniers, reste à mener le débat entre technocratie et humanisme. Faire plus, plus vite et mieux que les Japonais, un tel objectif ne peut tenir lieu de politique. Bien sûr, une politique technologique est nécessaire. Mais attention de ne pas tout lui sacrifier; la question des finalités du progrès, des vrais besoins de l'humanité doit rester toujours présente, car elle est essentielle.

Dans les grandes options qui attendent les Chambres fédérales — nouvelle loi sur les EPF, nouvelle loi sur l'aide aux universités cantonales, proposition du Conseil fédéral de constituer un «Groupe Enseignement et Recherche» au sein du Département fédéral de l'inté-

rieur — la voix humaniste doit s'affirmer. Ce souci ne peut être laissé aux seuls fédéralistes qui en vingt ans de pseudo-coordination ont été incapables de faire autre chose que du cantonalisme, et qui sont aujourd'hui à juste titre largement déconsidérés.

## Une bonne loi méconnue

Nous avons une bonne loi sur la recherche, injustement méconnue. Elle affirme d'excellents principes: la planification, la coordination, la vulgarisation, la définition de priorités. Nous ne devons pas admettre passivement que l'on substitue à une politique de la science à peine née une politique exclusivement technologique. En réalité, c'est un double débat, jusqu'à maintenant escamoté, qu'il s'agit de mener: sur les rapports entre science et société et sur l'organisation de la science. Tant durant la période d'euphorie que pendant celle des coupes sombres, on n'y pensait pas, ou ne pouvait y penser. Aujourd'hui ce débat est essentiel, faute de quoi il n'y aura pas de politique de la science dans ce pays.

Il doit porter sur les points suivants, sommairement esquissés:

- Les *finalités de la recherche*; autrement dit, l'effectivité des priorités. Quand le Conseil fédéral choisit comme priorité les nouvelles technologies, l'avenir de la société, l'environnement, il fait un bon choix. Seulement, dans la pratique, ces priorités ne sont pas réellement suivies par les institutions de recherche.

- Les modes institutionnels de prévision des *retombées économiques, écologiques et sociales des innovations*, et de contrôle *éthique* doivent être mis en

discussion. Chacun se réclame d'éthique, et récuse une «science sans conscience», mais cela reste parfaitement théorique et abstrait.

- La *vulgarisation* des résultats. La conscience du peuple suisse sur ce que fait la recherche suisse, sur ses résultats, est très faible. Il n'y a aucune vulgarisation systématique du travail de recherche, et même les Programmes nationaux de recherche (PNR) connaissent une valorisation très faible, malgré leur grand intérêt.

- La définition de la *fonction de service* des universités. On admet aujourd'hui qu'à côté des fonctions traditionnelles d'enseignement et de recherche les universités ont désormais une troisième mission tout aussi légitime et utile, à savoir la fonction de service. Mais cela va du renseignement donné au public au sponsoring par une banque de postes de chercheurs. Cette fonction doit maintenant être formalisée et se dérouler dans la clarté.

- La *coordination* doit devenir effective: il est insensé, dans notre petit pays, eu égard aussi à la majorité des cantons qui ne sont pas des cantons universitaires, que chaque haute école prétende continuer à suivre ses préoccupations pour elle-même. La définition de centres d'excellence doit absolument se concrétiser.

- L'évaluation des processus, des structures et des résultats doit être améliorée.

- Enfin, un véritable *statut du chercheur* doit être créé, en simplifiant le cursus universitaire et en donnant une situation correcte aux collaborateurs de la recherche.

## Peu d'Etat

Et n'oublions pas dans tout cela que notre pays se distingue par son taux extrêmement bas de financement public dans la recherche: 25%, contre 75% de fonds privés. La recherche publique est dite complémentaire, mais nous ne savons même pas ce que nous complétons! Devant l'offensive technocratique, il est temps que les institutions et les chercheurs se réveillent.

René Longet